Province de Québec Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 3 mars 2022 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay

Siège #2 - André Ferland

Siège #3 - Jean-Guy Labbé

Siège #4 - Réjean Labonté

Siège #5 - Mario Chiasson

Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

36-03-22 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022
- 4 FINANCES
 - 4.1 Comptes fournisseurs au 3 mars 2022
- 5 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 6.1 Service incendie
 - 6.2 Soumissions / Réfection de toitures
 - 6.3 Demande de modification au périmètre urbain / usage industriel
 - **6.4** Assurances municipales
 - 6.5 Ressourceries Bellechasse
 - 6.6 Nomination officiers municipaux
 - 6.7 Parc industriel
 - 6.8 Location machineries lourdes
 - 6.9 Centre civique
 - 6.10 Modification Règlement de zonage
 - 6.10.1 Avis de motion modification règlement de zonage
 - 6.10.2 Projet de règlement de modification règlement de zonage
 - **6.11** Demande de soumissions réfection extérieure Centre civique
- 7 QUESTIONS DIVERSES
 - 7.1 Oeuvre des loisirs
 - 7.2 Centre sportif Claude-Bédard
 - 7.3 Directeur des loisirs
 - 7.4 Bibliothèque Roch-Carrier
 - 7.5 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux7.5.1 Avis de motion Code d'éthique et de déontologie des
- employés municipaux
- **7.5.2** Adoption projet règlement de modification au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - 7.6 Vente d'immeubles pour le non-paiement des taxes
 - 7.7 Location de locaux
 - 7.8 Vente de terrain / Simon Bégin
 - 7.9 Utilisation de GoNet
 - 7.10 Congrès ADMQ 2022
- 8 CORRESPONDANCE
 - 8.1 FQM
 - 8.2 Table de concertation des Aînés
 - 8.3 Journée internationale contre l'homophobie

8.4 - Mini-Scribe

8.5 - Moulin La Lorraine

8.6 - Parade du 150e de Saint-Magloire

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Gosselin, Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

- 6.9 Centre civique
- 6.10 Modification règlement d'urbanisme
- 6.11 Demande de soumissions réfection extérieure du Centre civique
- 7.10 Congrès ADMQ 2022
- 8.5 Moulin La Lorraine
- 8.6 Parade du 150e de Saint-Magloire

ADOPTÉE

37-03-22 3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

Le procès-verbal de la séance du 3 février 2022 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Réjean Labonté,

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

N°chàque Nom

38-03-22 4.1 - Comptes fournisseurs au 3 mars 2022

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 3 MARS 2022

Montant

Pavá

N°cheque	Nom	Montant	Paye
C2200114	GALA DU MÉRITE SPORTIF BEAUCERON INC.	100,00	100,00
C2200115	SADC BELLECHASSE-ETCHEMINS	75,00	75,00
C2200116	MARC-ANTOINE CAYOUETTE	557,95	557,95
C2200117	HYDRO-QUEBEC	928,60	928,60
C2200117	HYDRO-QUEBEC	1 856,16	1 856,16
C2200117	HYDRO-QUEBEC	30,25	30,25
C2200117	HYDRO-QUEBEC	1 710,87	1 710,87
C2200117	HYDRO-QUEBEC	397,39	397,39
C2200117	HYDRO-QUEBEC	1 073,67	1 073,67
C2200117	HYDRO-QUEBEC	1 059,65	1 059,65
C2200117	HYDRO-QUEBEC	2 319,05	2 319,05
C2200118	BELL MOBILITÉ INC.	96,50	96,50
C2200119	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
	FRÉDÉRICK LAPOINTE	1 859,55	1 859,55
	YVAN GAGNON	1 194,38	1 194,38
C2200120	AON HEWITT	4 091,32	
C2200121	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	10 672,81	
C2200122	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	3 844,43	
C2200123	SSQ GROUPE FINANCIER	3 757,72	
C2200124	SOGETEL INC.	537,86	
C2200125	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	15,00	

C2200126	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	174,90	
C2200127	COOP STE-JUSTINE	549,57	
C2200128	HYDRO-QUEBEC	755,12	
C2200129	PAGES JAUNES INC.	170,45	
C2200130	ROTOBEC INC.	37,95	
C2200131	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	27,36	
C2200132	MÉCANIQUE MOBILE D.B.	125,21	
C2200133	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	639,52	
C2200134	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	326,03	
C2200135	ASSOCIATION DIRECTEURS MUNICIPAUX QUÉBEC	569,13	
C2200136	SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUE	6 767,39	
C2200137	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	340,22	
C2200138	SANI-ETCHEMIN INC.	603,62	
C2200139	GARAGE NORMAND FONTAINE	459,90	
C2200140	LES PNEUS BEAUCERONS INC.	546,08	
C2200141	M.R.C. DE BELLECHASSE	39 652,66	
C2200142	VALERO ÉNERGIE INC.	7 656,07	
C2200142	VALERO ÉNERGIE INC.	2 426,54	
C2200142	VALERO ÉNERGIE INC.	2 226,52	
C2200143	EUROFINS ENVIRONEX	298,94	
C2200143	EUROFINS ENVIRONEX	334,01	
C2200144	LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC.	2 081,79	
C2200145	EMCO DISTRIBUTION LTEE	2 564,71	
C2200146	FABRIQUE SAINTE-KATERI-TEKAKWITHA	700,00	
C2200147	CWA / MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ	1 337,74	
C2200148	ARRAKIS CONSULTANTS INC.	11 368,16	
C2200148	ARRAKIS CONSULTANTS INC.	10 117,80	
C2200149	ESPACE ARCHITECTURE ANNIE TURMEL	1 000,00	
C2200150	DATA2CLOUD.CA	88,36	
C2200151	GLS	10,53	
C2200152	DÉNEIGEMENT WL	93,42	
C2200153	DONALD CAYOUETTE	18,80	
C2200154	GOUDREAU SOLUTION MÉCANIQUE	114,98	
C2200155	ENERGIES SONIC INC.	1 220,00	
C2200155	ENERGIES SONIC INC.	3 271,04	
C2200156	MEDDS COLIS	25,04	
	TOTAL	125 017 72	12 200 02
		135 017,72	13 399,02
	SOLDE À PAYER	121 618,70	
	ENCAISSE	365 671,04	

Il est proposé par Mario Chiasson, Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été déposée à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Service incendie

Le conseil d'administration est informé des dossiers en cours à la Régie des incendies notamment en ce qui a trait au dossier des assurances, de la proposition relative à la promotion d'engagement de nouveaux pompiers et aux états financiers 2021.

39-03-22 6.2 - Soumissions / Réfection de toitures

CONSIDÉRANT la demande de soumission par invitation effectuée par la municipalité de Sainte-Justine pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture du Centre civique et de la Mairie;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissions ont été déposées pour réaliser ces travaux soient celles de :

- 1- Construction Fillion Fortier inc. : 42 535,00\$ taxes incluses;
- 2- Mac Construction: 74 076,21\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Jean-Guy Labbé, Et résolu à l'unanimité:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la soumission déposée par Construction Fillion Fortier inc pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture du Centre civique et de la Mairie et ce, pour la somme de 42 535,00\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

40-03-22 6.3 - Demande de modification au périmètre urbain / usage industriel

CONSIDÉRANT la demande déposée par Transport Guy Bisson et fils pour l'agrandissement du stationnement de son entreprise de transport;

CONSIDÉRANT que cet agrandissement serait effectué sur le lot 3 915 508 du cadastre du Québec qui est la propriété de cet entreprise de transport mais que la parcelle du terrain convoité pour l'agrandissement du stationnement est située dans la zone 41-F à l'extérieur du périmètre urbain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André Ferland, Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine demande au service d'aménagement de la MRC des Etchemins d'entreprendre les démarches visant à reconfigurer le périmètre urbain de la Municipalité de Sainte-Justine dans le but de permettre un usage industriel léger (la) sur le lot 3 915 508 du cadastre du Québec afin de permettre à Transport Guy Bisson et fils, d'agrandir le stationnement de son entreprise de transport;

QUE cette reconfiguration du périmètre urbain pourrait être effectuée en échangeant la même superficie de terrain à partir de la zone 03-l.

ADOPTÉE

41-03-22 6.4 - Assurances municipales

Il est proposé par Réjean Labonté, Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte le renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité pour une prime totale de 45 260\$ plus

taxes soit la somme de 49 333,40\$.

ADOPTÉE

6.5 - Ressourceries Bellechasse

Le directeur général remet aux membres du conseil les informations relatives aux différents encombrants, pièces de mobilier et autres biens qui peuvent être cueillis par Ressourcerie Bellechasse.

42-03-22 6.6 - Nomination officiers municipaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Justine est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la susdite entente (article 3.2), la municipalité a l'obligation de nommer les fonctionnaires chargés de l'application de leurs règlementations;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'engagement d'une officière par la MRC, il y a lieu de procéder aux nominations par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement, à titre d'officière en bâtiment et en environnement, est effectif dès maintenant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Linda Gosselin, Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine nomme madame Annie Venables en plus de mesdames Sarah Corriveau, Émilie Bédard, Lise Buteau et monsieur Serge Paquet à titre d'officiers municipaux en bâtiments et en environnement.

QUE par ces nominations, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires responsables de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements découlant de la Loi sur la Qualité de l'Environnement applicables par la municipalité.

ADOPTÉE

43-03-22 6.7 - Parc industriel

Il est proposé par Mario Chiasson, Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le directeur général et greffier-trésorier à demander ses soumissions par invitation pour les services professionnels en ingénierie civile pour le prolongement de la rue Rotobec dans le nouveau parc industriel;

QUE ces services professionnels viseront la préparation de plans et devis pour la réalisation des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur cette rue ainsi que la préparation de la demande d'autorisation au MELCC pour la réalisation de ces travaux.

ADOPTEÉ

44-03-22 6.8 - Location machineries lourdes

Il est proposé par Jean-Guy Labbé, Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine demande des soumissions par

invitation, pour la location de machineries lourdes pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 et ce, selon les conditions énumérées dans le document d'appel d'offres préparé à cet effet;

QUE les soumissions seront reçues sous enveloppe cachetée avec la mention « Soumission location machineries lourdes » à la Mairie située au 167, route 204, Sainte-Justine, G0R 1Y0 jusqu'à 14 heures le 7 avril 2022 et seront ouvertes le même jour à la même heure;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et de n'encourir aucune poursuite pour frais ou pertes subies par le soumissionnaire.

ADOPTÉE

45-03-22 6.9 - Centre civique

Il est proposé par Marcel Tanguay, Et résolu à l'unanimité:

QUE suite à aux dommages survenus au Centre civique sur un tuyau d'eau chaude, le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la proposition déposée par Steamatic, le 1er mars 2022 pour la portion démolition et assèchement restant à faire et ce, pour la somme de 4 750\$ plus taxes.

ADOPTÉE

6.10 - Modification - Règlement de zonage

6.10.1 - Avis de motion - modification règlement de zonage

AVIS DE MOTION

Je soussigné, André Ferland, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance un règlement visant à modifier le règlement no 76-07 intitulé "Règlement de zonage".

André Ferland, conseiller

46-03-22 6.10.2 - Projet de règlement de modification - règlement de zonage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 76-07 fut adopté le 21e jour du mois de juin 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité désire modifier le règlement numéro 76-07 afin de permettre, à certaines conditions, plusieurs bâtiments sur un même terrain dans une zone industrielle;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par André Ferland, Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine adopte, le premier projet de règlement numéro 202-21 suivant :

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « Premier projet de règlement # 209-22 aux fins de modifier le règlement numéro 76-07 intitulé « règlement de zonage » afin de permettre, à certaines conditions, plusieurs bâtiments sur un même terrain dans une zone industrielle.

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent projet de règlement vise à modifier l'article 6.2.5 du règlement de zonage 76-07 en y ajoutant le paragraphe suivant:

Dans une zone industrielle, plusieurs bâtiments sont autorisés sur un même terrain, sans distinction entre bâtiment principal et bâtiment complémentaire, en autant que les activités et usages exercés dans ces bâtiments soient complémentaires ou identiques (exemple: entreposage intérieur réparti dans plusieurs bâtiments).

ARTICLE3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

47-03-22 6.11 - Demande de soumissions - réfection extérieure Centre civique

Il est proposé par Marcel Tanguay, Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine demande des soumissions par invitation pour la réfection extérieure du Centre civique;

QUE ces travaux seront plus amplement décrits à l'intérieur du devis annexé à la présente résolution et devront être terminés avant le 31 octobre 2022;

QUE les soumissions seront reçues jusqu'à 14h00 le 7 avril 2022 et seront ouvertes le même jour, à la même heure.

ADOPTÉE

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil municipal est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs soient le hochey plaisir, le casse-croûte, le tournoi de fermeture, le disco-patins, l'activité des glissades, le badminton, le camp de jour, les bains libres, le tennis, le dek hockey et la remorque.

L'assemblée générale annuelle de l'oeuvre des loisirs se tiendra le 6 avril.

7.2 - Centre sportif Claude-Bédard

Le conseil est informé que le règlement d'emprunt no 206-22 a été approuvé par le MAMH le 24 février dernier.

Les appels d'offres pour les travaux du Centre sportif seront lancés mercredi le 9 mars et l'ouverture des soumissions est prévue pour le 30 mars 2022.

48-03-22 7.3 - Directeur des loisirs

Il est proposé par Réjean Labonté, Et résolu à l'unanimité: QUE le conseil municipal autorise le directeur général à ouvrir un concours visant à remplacer Roland Charest à titre de directeur des loisirs et de la culture de la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

7.4 - Bibliothèque Roch-Carrier

Le directeur général informe le conseil municipal que ce dossier suit son cours.

Nous sommes présentement en attente de la demande d'aide financière présentée dans le cadre du Programme de soutien au projet structurant de la MRC des Etchemins et monsieur Marc Hébert du CRSBP est venu visiter le nouveau local afin de prendre les dimensions exactes.

Si tout va comme prévu, l'objectif est de déménager dans le nouveau local au cours du mois de juin.

7.5 - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

7.5.1 - Avis de motion - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Linda Gosselin, conseillère, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance un règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Linda Gosselin, conseillère

49-03-22

7.5.2 - Adoption projet règlement de modification au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

ATTENDU QUE sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Linda Gosselin, Et résolu à l'unanimité : QUE le conseil municipal de Sainte-Justine adopte le projet de règlement 208-22 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

50-03-22 7.6 - Vente d'immeubles pour le non-paiement des taxes

Il est proposé par Mario Chiasson, Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine annule le processus de la vente des immeubles pour le non-paiement des taxes et ce, en raison du fait que des ententes ont été conclues avec les propriétaires concernés.

ADOPTÉE

51-03-22 7.7 - Location de locaux

Il est proposé par Jean-Guy Labbé, Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de louer à Transport Martin Bisson, les bureaux situés au sous-sol de l'ancienne Caisse Desjardins et ce, pour la somme 1 000\$ par mois plus taxes, électricité, chauffage et déneigement du stationnement inclus;

QUE les frais relatifs à la téléphonie, au service internet, à la conciergerie et au déneigement des portes seront aux frais de Transport Martin Bisson;

QUE cette location sera effectuée à titre temporaire selon les besoins du locataire avec un préavis de 1 mois pour mettre fin à la location de ces bureaux.

ADOPTÉE

52-03-22 7.8 - Vente de terrain / Simon Bégin

Il est proposé par Marcel Tanguay, Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de vendre à Simon Bégin, une partie du lot 6 456 207 du cadastre du Québec situé à l'arrière de son lot actuel, soit le lot 3 915 776 du cadastre du Québec ;

QUE ce lot vendu possède une dimension approximative de 90 pieds de largeur par 265 pieds de profondeur pour une superficie de 23 850 pi²;

QUE cette vente est consentie pour la somme de .17 le pi²;

QUE les autres conditions (TPS, TVQ, arpenteur et notaire) sont plus spécifiquement énumérées dans la promesse d'achat à intervenir entre les parties;

QUE le maire et le directeur général soient par la présente autorisés à signer le contrat à intervenir entre Simon Bégin et la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

7.9 - Utilisation de GoNet

Les statistiques d'utilisation de GOnet pour l'année 2021 sont remises aux membres du conseil.

53-03-22 7.10 - Congrès ADMQ 2022

Il est proposé par André Ferland, Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise le directeur général à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu les 15, 16 et 17 juin prochain au Centre des congrès de Québec.

ADOPTÉE

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - FQM

La correspondance de la FQM a été transmise aux membres du conseil.

8.2 - Table de concertation des Aînés

La Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches désire transmettre un avis sur les soins et le soutien à domicile et plus spécifiquement sur la recommandation R-6 qui concerne les municipalités.

Bien que la Municipalité de Sainte-Justine ne possède pas de politique MADA, le conseil désire informer cette Table de concertation qu'il entend prendre en compte les besoins des aînés lors de l'étude des priorités mentionnées à la recommandation R-6.

54-03-22 8.3 - Journée internationale contre l'homophobie

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par Réjean Labonté, Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de proclamer le 17 mai "JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE" et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

8.4 - Mini-Scribe

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ du mois de mars 2022 est remis aux membres du conseil.

8.5 - Moulin La Lorraine

Le Moulin La Lorraine offre une invitation pour 2 personnes pour l'ouverture de 3 expositions les 19 et 20 mars.

8.6 - Parade du 150e de Saint-Magloire

Le comité du 150e de Saint-Magloire désire annoncer la tenue d'une parade de chars allégoriques et de véhicules anciens le 31 juillet prochain.

Une vérification de l'état du char allégorique de la municipalité sera effectuée à cet effet.

55-03-22 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Directeur général et greffier-trésorier	Maire	
ADOPTÉE		
QUE la présente séance soit levée à 21h40.		
Il est proposé par Linda Gosselin, Et résolu à l'unanimité:		